

Les Transports *de la honte !*

Après une vie contre-nature dans les élevages industriels, tels des marchandises, ils sont embarqués pour un voyage infernal avec pour seul horizon, l'abattoir.

Chaque année, des milliards de veaux, de vaches, d'agneaux, de moutons et de cochons sont transportés sans le respect des règles et dans le total mépris de leurs souffrances, à travers toute l'Europe, et vers le Moyen Orient et l'Afrique du Nord.

One Voice mène une campagne pour mettre en place des solutions respectant le bien-être et la dignité de ces animaux tués pour la consommation.

Nous demandons la limitation en France du transport à 150 km et 3 heures maximum, et l'interdiction de l'exportation des animaux vivants.



ONE VOICE

Qui n'a pas croisé ces cargaisons de souffrance et de mort ?

Au chargement de nuit, après une immobilisation forcée de plusieurs mois, les animaux terrorisés, pouvant à peine marcher, sont embarqués à la hâte à coup de bâton et d'aiguillon électrique. Les camions, peu adaptés, sont souvent sales et surchargés. Ces êtres sensibles sont transportés pendant des heures, des jours et des nuits sans eau ni nourriture, sans soins ni repos. N'ayant pas de place pour se coucher, n'en pouvant plus de fatigue, des animaux s'écroulent et sont piétinés. Certains sont victimes de blessures ou de fractures. D'autres meurent de crise cardiaque, d'épuisement ou de suffocation (il fait jusqu'à 50° en été dans les camions).

Le déchargement ajoute son poids d'horreur avant la phase finale : celle de la mise à mort.

Le saviez vous ?

- La limite de 8 heures votée par l'Union Européenne n'est toujours pas respectée.
- L'exportation des bovins vivants provenant de l'UE et destinés à être abattus dans les pays tiers est toujours subventionnée (grâce à nos impôts)
- 90 % de la viande consommée en France provient des animaux élevés industriellement.
- Chaque année la France exporte ou importe 6 millions d'animaux vivants.
- En 2000, 1 132 281 000 animaux de boucherie ont été abattus en France.

Ce que vous pouvez faire

Écrivez au ministre de l'Agriculture,
74, avenue de Varenne 75007 Paris,
pour lui demander la limitation
du transport à 150 km et à 3 heures
maximum, et l'interdiction de
l'exportation des animaux vivants.

Diffusez le tract et la pétition de
One Voice.



© D. WHITING

SIÈGE SOCIAL : BP 41 - 67065 Strasbourg

DÉPARTEMENT ADMINISTRATIF ET MISSIONS :

BP 91923 • 44319 - Nantes Cedex 3

Tél. 02 51 83 18 10 • Fax 02 51 83 18 18

www.onevoice-ear.org • e-mail : info@onevoice-ear.org



ONE VOICE